

<http://ugtg.org/spip.php?article1700>



UTS-UGTG/CHU : Yo chèché, yo touvé é nou tout ka pri !!!

- Actualité -



Date de mise en lignemardi 17 janvier 2012

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Camarades, collègues du CHU,

Voilà bientôt une dizaine d'années que nous avons signé l'Accord local pour le passage en 35 heures. Ce protocole d'accord imposait un rebasage en 39 heures. La direction ne se donnant pas les moyens de l'appliquer, nous avait poussés à la grève.

Lors de ce conflit, alors que nous l'UTS/UGTG réclamions la venue sur place d'une mission, la direction, GILLOT, BANGOU, FO et la CGTG décidèrent de partir « pleurer » au Ministère **é yo té vlé nou suiv yo kon tèbè.**

YO PA LÉVÉ YO DI GRAD ! YO RÉTÉ DOUVAN POT !!!

É YO VIRÉ KONKONM SAN GRENN !!!

KA KI KA FÈT JODILA ?

Une réactualisation de la charte a été effectuée, et alors qu'elle n'a été ni discutée, ni votée au CTE, la Directrice des Soins, **Man ROBINET**, sous le diktat du Directeur Général, **Missié HOUSSEL**, sans concertation avec les syndicats signataires de l'accord local et le personnel, ont décidé d'expérimenter sur 3 mois un planning en balance horaire dans 5 services (Soins de Suite Médicalisés, Chirurgie Vasculaire et Cardiologie, Pneumologie, Urgences psychiatriques et l'Obstétrique).

Mè pli mové anko, le 02 décembre 2011, la Directrice des Soins, Man ROBINET, sortait une note de service informant le personnel qu'elle y apportait des amendements qui remettent en cause tous les avantages acquis lors de la signature de l'accord local.

MI FOTO A YO

1er Amendement

Suppression du tableau portant ratio de l'effectif IDE/AS/ASH.

Le protocole prévoyait :

1. Pour les services de 20 à 25 lits

▶ Le matin : 2,5 IDE, 2,5 AS, 2 ASH.

▶ Le soir : 2,5 IDE, 2 AS, 1 ASH

▶ La veille : 1 IDE, 1 AS.

2. Pour les services de 26 à 30 lits

▶ Le matin : 3 IDE, 3 AS, 2 ASH.

▶ Le soir : 3 IDE, 3 AS, 2 ASH.

▶ La veille : 1 IDE, 1 AS

KA YO DÉSIDÉ !

1. Le matin : 1 IDE, 1AS. Pour 13 à 15 patients

2. La veille : 1 IDE, 1 AS. Pour plus de 24 patients

2e Amendement

▶ Uniformiser le travail de nuit en 9 heures pour tous les pôles d'activité médicale sauf la Réanimation Adulte, le SAMU, le SMUR et SSPI.

▶ Passage à 7heures 30 d'amplitude horaire de jour.

3e Amendement

Remplacer 1 week-end sur 2 (samedi et dimanche) et 2 jours de repos consécutifs par 4 repos hebdomadaires sur 2 semaines ; 2 d'entre eux devront être consécutifs, dont 1 dimanche.

4e Amendement

Suppression des 25 jours de bonification pour les agents partant à la retraite.

5e Amendement

Uniformiser l'amplitude horaire des ASH en 7 heures.

Aujourd'hui, le CHU est placardé d'affichessur lesquelles nous pouvons lire :

▶ **REFUSONS** de changer de planning sans concertation

▶ **REFUSONS** la suppression des 25 jours de bonification au départ à la retraite

▶ **REFUSONS** de travailler le jour en 7 H30

▶ **REFUSONS** de travailler la nuit en 9 heures

▶

RECLAMONS un week-end sur deux de repos (samedi-dimanche)

REFUSONS, REFUSONS, REFUSONS, REFUSONS, alors que tout cela faisait partie de l'accord local que cette même organisation syndicale avait refusé de signer, à l'époque !

Mè yo obliyé yonn : **EXIGEONS NOS 25 JOURS DE CONGES ANNUELS**.

Tout cela, est-ce de la malhonnêteté intellectuelle ou sé nivo a yo menm ?

KOD A YANM TOUJOU KA MARÉ YANM, MÈ SÉ TRAVAYÈ KI KA PRI !

Les Représentants de la CGTG, à force de « **monté é désann kon lawa a gwan tété** » dans l'hôpital, ne maîtrisant rien en matière de plannings en cycle et en mélangeant le comptage en jours et en heures, car n'ayant mené aucune réflexion sur le sujet (comme d'habitude) ont semé le trouble chez les agents leur faisant croire que **sé kad la té ka volé yo !**

Profitant de toute cette agitation, la direction a saisi l'occasion pour faire une réactualisation de la charte de gestion du temps de travail de 39 H en 35 H, en y incluant l'accord local.

Cette mise à jour s'est faite suite à une formation pilotée par la DRH et assurée par un formateur venu d'Alsace (Mr VOGLER).

JODIJOU, l'hôpital est devenu depuis la loi HPST, une entreprise qui vend du soin, comme n'importe quelle marchandise.

Les dindons de cette mauvaise farce à la sauce BACHELOT, sont outre les usagers, mais surtout les salariés non médicaux des établissements publics.

Les nouvelles directions multi-sites, car nous nous acheminons vers des regroupements d'établissements, doivent comme à FRANCE TELECOM, presser au maximum la Ressource Humaine au profit de la rentabilité et de la déstructuration de l'hôpital public, c'est-à-dire :

- ▶ la privatisation des services comme la Cuisine, les Laboratoires, la Blanchisserie, l'Informatique et la Radiologie
- ▶ le non remplacement d'1 agent sur 2

Et bientôt, le recours aux agences d'intérim pour le remplacement du personnel, donc de moins en moins d'intégration.

LÉTA MÉTÉ TOU PATOU MENM MÉTOD MANAJMAN POU ON SEL É MENM OBJEKTIF : FÈ ÉKONOMI ASI DO A TRAVAYÈ

C'est certainement ce qu'essaie de nous imposer cette direction.

Nou a l'UTS-UGTG nou ka di yo :

1. AWA é nou pati pou yo.

2. AYEN péké fèt isidan ni san nou ni san travayè CHU dans l'intérêt des patients Guadeloupéens et des agents.

NOU PA É NOU PÉKÉ JANMEN KONPLIS A PON MOUN !!!

C'est pour cela, en lyannaj avec les agents des autres Fonctions Publique et du Secteur Social, notre Organisation UGTG appelle tous les travailleurs à la riposte et à la lutte dans les prochains jours.

Nous Travailleurs de la Santé, nous Travailleurs du CHU devront osi être dans la lutte pour le service public de santé, des conditions de travail décentes, le respect de la réglementation relative à la durée de travail et aux carrières, notamment l'intégration des contractuels...

**TOUS A L'ASSEMBLEE GENERALE
MARDI 17 JANVIER 2012 A 10 HEURES DANS LE
HALL DU CHU.**

Lapwent le 13 janvier 2012 UTS-UGTG/CHU